DECEMBRE 2018

N° 42

le Compainteyre

Cette année a vu l'achèvement de la deuxième tranche d'assainissement du bourg et la fin des travaux d'enfouissement des réseaux à Brion-Bas.

L'achat d'un tracteur avec matériel de déneigement et sablage permettra plus d'autonomie.

L'appartement au-dessus de l'école a été rénové…

Vous verrez au fil de ce bulletin les autres actions menées et les prévisions 2019.

Je remercie, avec l'ensemble du Conseil Municipal, les Présidents, Membres d'associations et Bénévoles pour leur engagement afin de maintenir les traditions et l'animation de notre commune.

Malgré les temps chaotiques nous sommes toujours motivés afin de préserver les intérêts de notre commune et de ses habitants.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année 2019.

Bien à vous.

Le Maire,
Henri VALETTE

Cérémonie de remise du brevet des collèges.
Félicitations à Camille mention « Bien »
et Maxime mention « A bien ».
Bonne continuation à tous les deux.

Les budgets 2018

COMMUNE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DESIGNATION	VOTE
011	Charges à caractère général	76 120.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	79 610.00
014	Atténuations de produits	21 180.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00
023	Virement à la section d'investissement	91 107.22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 129.83
65	Autres charges de gestion courante	42 024.60
66	Charges financières	724.95
TOTAL	DEPENSES	322 896.60

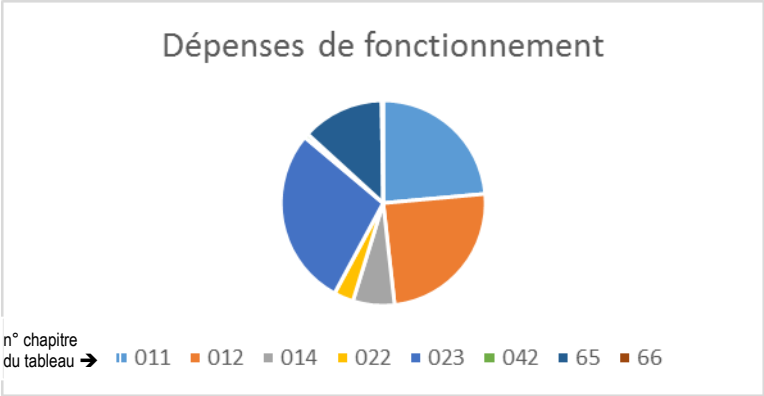

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DESIGNATION	VOTE
002	Résultat d'exploitation reporté	87 087.38
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	48 200.00
73	Impôts et taxes	121 412.22
74	Dotations et participations	52 092.00
75	Autres produits de gestion courante	14 100.00
76	Produits financiers	5,00
TOTAL	RECETTES	322 896.60

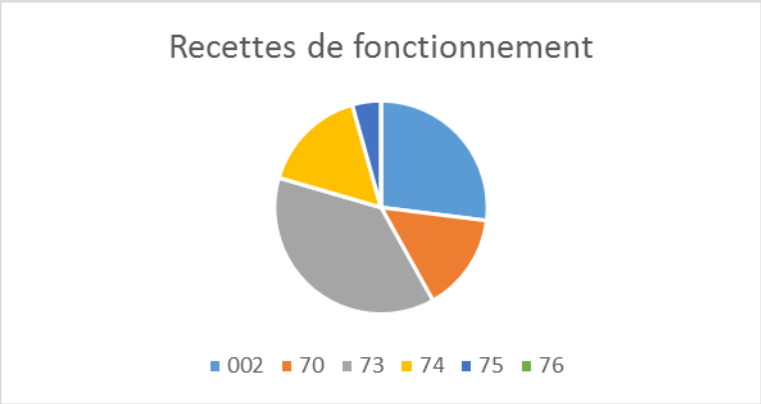

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DESIGNATION	VOTE
140	Logiciel horizon on line	2 600,00
168	Maison des Associations	31 885.05
173	Accessibilité	5 000,00
177	Enfouissement réseaux Brion-Bas	35 000,00
179	Rénovation appart au-dessus école	10 000.00
180	Achat tables salle des fêtes	1 400.00
181	Achat tracteur + matériel	88 000.00
182	Portes de garage bat mairie/école	9 000.00
OPFI	Opérations financières	44 820.25
TOTAL	DEPENSES	227 705.30

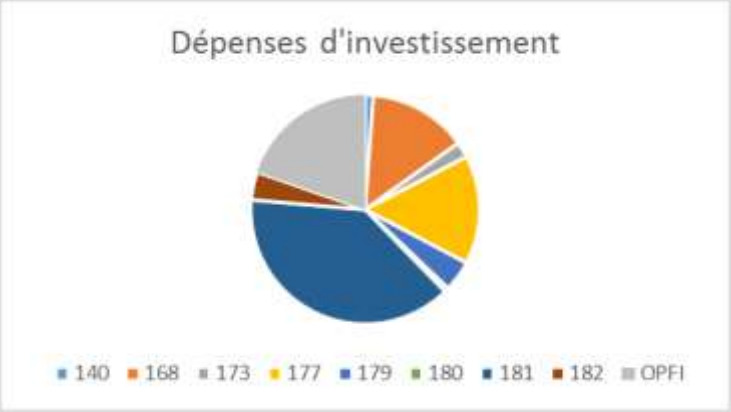

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DESIGNATION	VOTE
171	Appart bâtiment ancienne cure	20 248,00
174	Chauffage de la salle des fêtes	10 080,00
176	Isolation et éclairage bât. mairie-école	4 004.00
177	Enfouissement réseaux Brion-Bas	8 700,00
181	Achat tracteur + matériel	39 200.00
OPFI	Opérations financières	145 473.30
TOTAL	RECETTES	227 705.30

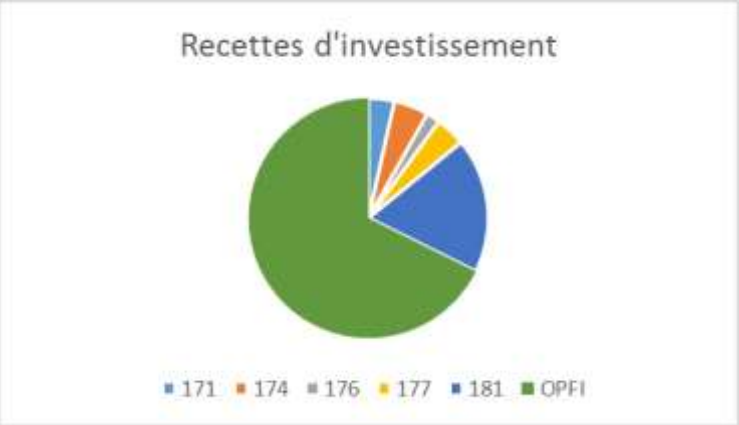

ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DESIGNATION	VOTE
011	Charges à caractère général	3 700,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 043.15
66	Charges financières	7 801.89
TOTAL	DEPENSES	24 545.04

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DESIGNATION	VOTE
002	Résultat d'exploitation reporté	2 486.81
042	Opération d'orde de transfert entre sections	7 655.43
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchés.	6 840.00
74	Subvention d'exploitations	7 562.80
TOTAL	RECETTES	24 545.04

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DESIGNATION	VOTE
10001	Assainissement réseau + station	73 000,00
OPFI	Opérations financières	34 453.63
TOTAL	DEPENSES	107 453.63

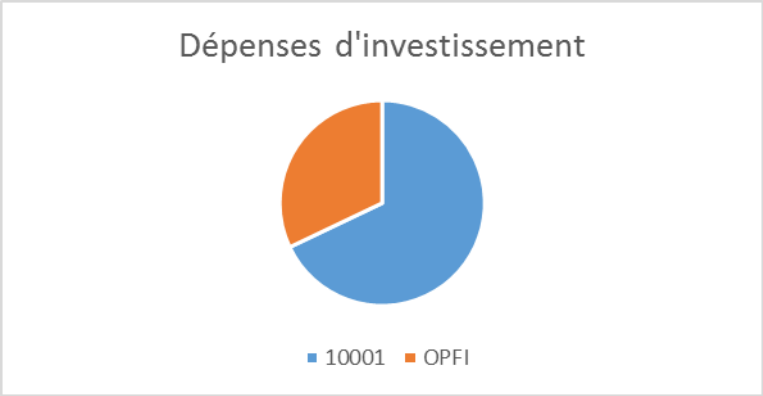

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DESIGNATION	VOTE
10001	Assainissement réseau + station	90 000.00
OPFI	Opérations financières	114 305.04
TOTAL	RECETTES	204 305.04

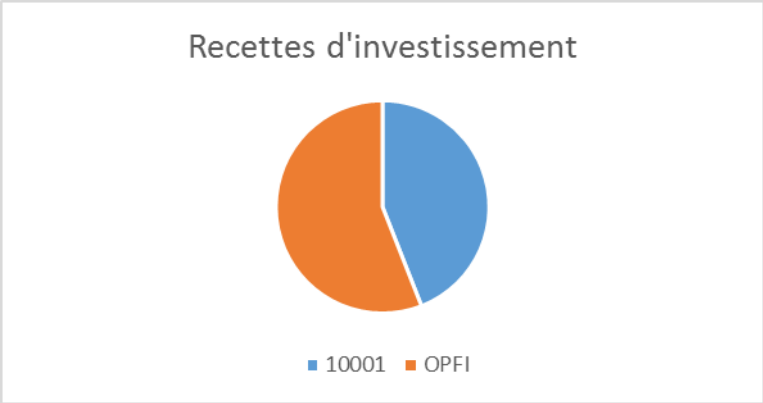

LES DOTATIONS DGF

Les dotations globales de fonctionnement des communes sont des concours financiers de l'État au budget des collectivités territoriales.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement pour Compains depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation Forfaitaire	39 894 €	33 734 €	27 870 €	24 115 €	22 834 €
Dotation Solidarité Rurale	12 243 €	12 723 €	13 227 €	13 936 €	14 370 €
TOTAL	**52 137 €**	**46 457 €**	**41 097 €**	**38 051 €**	**37 204 €**

LE FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Participation de Compains depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES FPIC	2 447 €	3 318 €	4 749 €	4 994 €	4 616 €

L'année 2018

ACHAT D'UN TRACTEUR, SABLEUSE, ETRAVE…

Cet investissement nous permettra d'avoir plus d'autonomie dans le déneigement et le sablage.

Ce matériel (tracteur) nous permettra également d'aider aux travaux d'entretiens réguliers réalisés par l'employé communal.

DEPENSES HT		RECETTES	
BMA 63		Subventions département	
Tracteur	39 500 €	Tracteur : 50 % du ht	19 750 €
Etrave	11 000 €	Matériel : 80 % du ht	20 120 €
Sableuse	10 850 €		
Chaînes	3 300 €	Participation communale	24 780 €
TOTAL	**64 650 €**	**TOTAL**	**64 650 €**

PORTES DE GARAGE BATIMENT MAIRIE / ECOLE

avant

après

Le bâtiment mairie - école a fait l'objet de travaux afin d'améliorer l'isolation thermique :

- échange des menuiseries en 2010 : montant des travaux : 8 288.04 € ttc
- isolation des combles en 2017 : montant des travaux : 5 894.40 € ttc

Aussi, l'échange des portes coulissantes situées au rez-de-chaussée du bâtiment et en dessous des salles de classe, viendra parfaire l'action engagée afin d'améliorer le confort des occupants de l'école et la diminution du coût de chauffage.

DEPENSES HT		RECETTES	
DUBREIL Christian	608.40 €	Préfecture	1 873.00 €
AUVERGNE AUTOMATISMES			
2 portes	7 135.36 €	Com Com Sancy	3 280.33 €
habillage poteau rond	390.00 €		
BIGMAT ETELIN SA	299.90 €	Participation Communale	3 280.33 €
TOTAL	**8 433.66 €**	**TOTAL**	**8 433.66 €**

APPARTEMENT AU DESSUS DE L'ECOLE

Le logement libéré en début d'année dont l'état ne permettait pas l'entrée de nouveaux occupants a été rénové.

Je remercie l'action des bénévoles, conseillers municipaux et Claude l'employé communal pour leur investissement afin de réaliser les travaux dans les meilleurs délais et à moindre coût.

La Communauté de Communes nous a aidé en prenant en charge 50 % du montant des travaux (pris sur le fond de solidarité attribué aux communes).

Les nouveaux occupants sont entrés le 1er novembre.

Bienvenue à Marie-Sarah et Julien.

DEPENSES TTC		RECETTES	
HERVE JANDAUD	1 304.40 €	Subvention	
SARL TINET	4 838.40 €	Com Com Sancy (50 % ttc)	6 118.88 €
EIRL PLAC'ART	1 936.00 €		
BIG MAT	1 416.12 €	Commune	6 118.88 €
DECO TECH	1 043.83 €		
BRICO DEPOT	253.74 €		
DUMEIL	1 445.27 €		
TOTAL	**12 237.76 €**	**TOTAL**	**12 237.76 €**

CHANGEMENT INSERT APPARTEMENT LA CURE

L'insert de l'appartement rez-de-chaussée droit du bâtiment de l'ancienne cure présentait des dysfonctionnements. Après contrôle, il s'avère qu'il n'était plus étanche et présentait un risque pour les locataires. Aussi, il a été remplacé.

Travaux réalisés par l'entreprise Jean-Claude TIXIER.

Foyer Jotul, gainage du conduit de cheminée, création de la hotte de cheminée isolée.

Coût : 4 500 € ttc

ENFOUISSEMENT RESEAUX BRION-BAS

La deuxième tranche des travaux d'enfouissement des réseaux secs à Brion-Bas est finie. Les travaux s'inscrivent dans l'action engagée sur le village de Brion. Brion-Haut avait été traité en 2011.

DEPENSES HT		RECETTES	
Les Travaux : (au Budget 2018)	35 000 €	Les subventions :	
SIEG		Département FIC	2 940 €
		Réserve parlementaire	6 000 €
		Commune	26 060 €
TOTAL	**35 000 €**	**TOTAL**	**35 000 €**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF LE BOURG

La deuxième tranche des travaux est terminée. Le but était de séparer les eaux pluviales des eaux usées. A ce jour, seules les eaux usées vont à la station d'épuration ce qui permettra un meilleur fonctionnement du dispositif.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de l'action menée depuis 2010 date de réalisation de la première tranche.

Le raccordement est maintenant obligatoire pour chaque habitation possédant en bordure de propriété un tabouret de raccordement. Un délai de 2 ans est donné à chaque propriétaire pour effectuer son branchement. Un état sera réalisé.

DEPENSES HT		RECETTES	
SAFEGE – ETUDE SYNDICAT MIXTE DE L'EAU SUEZ CYMARO	11 140.99 € 1 108.07 € 4 028.59 € 110 741.98 €	Subventions Département Agence de l'Eau Part communale	 44 456.87 € 50 807.85 € 31 834.91 €
TOTAL	**127 099.63 €**	**TOTAL**	**127 099.63 €**

DENEIGEMENT

	2016	2017	2018
Coût	8 903.65 €	7 202.25 €	10 235.72 €
Subvention Conseil Départ. Réserve SIVOM	0 € 0 €	0 € 0 €	0 € 0 €
Total à la charge de la commune	8 903.65 €	7 202.25 €	10 235.72 €

2018

Entreprise GOMINARD Robert

- part fixe : 4 656.00 €
- 807 km pour le transfert : 2 225.94 €
- 474 km de déneigement : 1 874.64 €
- 7 h de fraise : 1 008.00 €

15.5 tonnes pouzzolane : 471.14 €

FAUCHAGE – ENTRETIEN VOIRIE

- ✓ Fauchage des chemins communaux par l'entreprise SIBAUD Alain : 1 500.00 € ttc
- ✓ Travaux de voirie, curage fossés, enrobé : entreprise GOMINARD Robert :
  - *Janvier :*
    - Cureyre, Escouailloux, pont de Brion/Compains : curage fossés : 864.00 € ttc
  - *Juin :*
    - chemin de La Gardette : curage fossés + tout venant : 1 093.44 € ttc
  - *Juillet :*
    - Les Costes : curage fossés et poste tuyau : 672.00 € ttc
    - Chaumiane : curage fossés + tout venant : 288.00 € ttc
    - Chaumiane - Les Costes : tout venant : 240.00 € ttc
    - Chemin les Costes, Chaumiane, Brion : enrobé : 1 123.20 € ttc

EXPLOITATION FORESTIERE

- ✓ Les parcelles forestières 11 et 12 situées sur la section de Compains ont été présentées par l'ONF en achats groupés en 2015. Les propositions étaient alors bien inférieures au prix de retrait et n'ont donc pas été vendues.

  Ces parcelles ont été remises en vente amiable le 16 novembre 2018. Par délibération n° 096_2018, le Conseil Municipal a accepté l'offre de SUD ABIES : 22 374 € ht pour un volume de 1 037 m3.

- ✓ Des arbres situés sur le domaine public en bordure d'un chemin rural empêchaient la libre circulation. Aussi, il est souhaitable de faire abattre ces quelques arbres pour un volume de 16,010 m3.
  L'exploitant nous propose d'acheter ce volume au prix de 17 € le m3 soit 272.16 €.
  Par délibération n°091_2018, le Conseil Municipal a décidé de faire abattre les arbres et a accepté la proposition de l'exploitant. Travaux réalisés par l'entreprise RACHER Christophe.

LES TAXES

Par délibération en date du 13 avril 2018, le Conseil Municipal n'a voté aucune augmentation des taux d'impositions :

TAXES	BASE 2018 PREVISIONNELLE	TAUX VOTES 2017	TAUX VOTES 2018	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2018
HABITATION	175 637	6.41	6.41	11 314
FONCIER BATI	130 782	9.83	9.83	12 985
FONCIER NON BATI	138 615	55.08	55.08	77 222
			TOTAL	**101 521**

LOCATIONS

➢ Location des appartements

Location appartements
+ 12 700 €

Appartements loués :

- La Cure rez-de-chaussée gauche (départ au 30/11) 323.94 € / mois
- La Cure rez-de-chaussée droit 350.00 € / mois
- La Cure étage 250.00 € / mois
- Au-dessus de l'école (depuis le 01/11) 350.00 € / mois
- Au-dessus de la mairie 255.21 € / mois

➢ Location de la salle des fêtes

Les tarifs de location de la salle des fêtes de Compains :
Facturation de la consommation électrique (délibération n°083_2018)

Location salle des fêtes
+ 970 €

Location pour une durée de 24 h		Location stage de sport		Location ½ journée pour réunion		Location groupements et associations agricoles
Habitants de la commune : but non lucratif	60 €	mise à disposition salle + 1 wc	300 €	Toutes structures sauf Associations de la commune	80 €	30 €
Habitants de la commune : but commercial	150 €					
Personnes extérieures : but non lucratif	120 €	option cuisine	100 €			
Personnes extérieures : but commercial	150 €					
Associations de la commune	GRATUIT	option sanitaire 2 douches + 1 wc	100 €			
Associations extérieures à la commune	150 €					
Location sanitaire + douches	50 €					

➢ Location des terres à vocation pastorale

Les tarifs de location n'ont pas augmenté par rapport au tarif 2017

Location des terres
+ 6 505 €

ACTION SOCIALE

➢ La téléassistance

En 2018, le nombre de bénéficiaires est : 5
Les personnes intéressées peuvent retirer un dossier en mairie. La commune prend en charge une partie du coût.

➢ Participations communales versées au SIVOM de Besse pour ses différentes missions sociales

Portage des repas, aide à domicile, animation 3ème âge, bus, frais de fonctionnement : 948.60 €.

➢ Repas des ainés

Le samedi 27 octobre, le repas offert aux seniors de la commune a été servi au Restaurant « Les Diablaires» à Compains :
coût : 1 200 €.

Les personnes absentes pour des raisons de santé recevront un colis pour les fêtes, fourni par « Les Douceurs du Cézallier » à Brion :
coût : 35 € / colis.

➢ SIVOM * du Pays de Besse – Cézallier – Sancy (* Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)

Il assure principalement les missions d'aides à la personne concernant l'aide au ménage, le portage de repas, les soins infirmiers à domicile et les transports (Bus des Montagnes).

Le service d'aide à domicile :
Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans. Les interventions ont lieu du lundi au samedi. Il apporte une aide à la réalisation de différentes tâches de la vie quotidienne. La participation des bénéficiaires est calculée en fonction de leurs ressources.

Le portage de repas :
Les repas sont livrés à domicile les mardis, jeudis, vendredis et couvrent les besoins au quotidien de la personne. Ils comprennent 6 plats au choix : une entrée et un potage, une viande ou un poisson, un légume ou un féculent, un fromage ou un yaourt, un dessert et le pain. Il existe des régimes sans sel, diabétiques et coupés. Le prix du repas est fixé à 7.80 €, (possibilité de prise en charge des caisses de retraite), et élaboré par la société SOGIREST.

Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) :
Interventions des aides-soignantes 7 jours sur 7 ; le forfait soins est intégralement pris en charge.

Pour vous aider dans vos démarches afin de bénéficier d'une intervention, contacter le :

Horaires d'ouverture:

Lundi – mercredi : 8h -12h / 13h30 -17h

Mardi - jeudi : 8h -12h / 13h30 -17h

Vendredi : 8h -12h / 13h30 -16h

SIVOM
14 place du grand Mèze
63610 Besse et Saint Anastaise

Tél : 04.73.79.52.82

L'ECOLE DE COMPAINS

Photo de classe école de Compains

Ecole primaire de Compains : Tél : 04.73.71.23.21

Institutrice : Florence LENEGRE
ATSEM : Corine GAY

➢ Le RPI Compains – Valbeleix

ECOLE DE COMPAINS : 10 enfants		ECOLE DE VALBELEIX : 13 enfants	
Maternelle Petite Section	2	CE1	2
Maternelle Moyenne Section	3	CE2	5
Maternelle Grande Section	3	CM1	4
CP	2	CM2	2

➢ Cantine

Suite à la hausse des tarifs pratiqués par la SOGIREST au 1er septembre 2018 :3.80 € le repas enfant, le tarif facturé aux familles est passé à 3.30 € le repas (les 0.50 cts restants étant pris en charge par la commune).
Le service de la cantine est assuré par Sylvie REBOISSON.

➢ Ramassage scolaire

Le ramassage scolaire est assuré désormais par le Conseil Départemental depuis le début de l'année 2017.
L'Entreprise FAURE a été choisi pour assurer ce service.
Monsieur Marius VERDIER est le chauffeur du véhicule.

➢ Des nouvelles de Coucoucinelle ?

Elle va bien, grâce à l'intérêt et la mobilisation des enfants. MAIS, la menace de vilains parasites (pucerons, cochenilles, ...) se faisait de plus en plus pressante sur le potager.

Aussi, les jeunes élèves ont retroussé leurs manches pour réaliser un Hôtel à Insectes afin d'y accueillir coccinelles, syrphes, hyménoptères, abeilles solitaires, ...; des amis qui luttent contre les nuisibles du potager et qui participent, pour certains, également à polliniser les légumes.

Le jardin profite ainsi d'une multitude d'alliés naturels pour lutter contre les "ennemis" des cultures en respectant l'environnement.

Une petite maison, des cases remplies: de paille, mousse, écorces de bois, bambous, poteries brisées,... par les enfants de l'école.

Nous vous invitons, à l'occasion d'aller la visiter. Elle est même visible la nuit, une lumière bizarre vous y accueille !!!

Merci à tous les enfants de Compains et du Valbeleix pour ces yeux émerveillés et la passion apportée à ce projet.

Catherine & Eric

L'hiver approche… et dehors bientôt tout sera couvert de neige. Alors nous allons fabriquer un garde-manger pour les oiseaux affamés.
Nous pourrons ainsi observer les mésanges venir picorer dans nos filets à graines…

les enfants de l'école de Compains…

Le repas est servi !

Il faut :

- du saindoux ou de la végétaline,
- un mélange de graines pour oiseaux du jardin,
- un filet de récupération et de la ficelle…

Source et photos: wakaou n°143

1 prends un peu de saindoux dans tes mains. Mélange-le avec les graines.
Façonne une boule.

2 fais rouler ta boule dans les graines.
Elles se collent au Saindoux.

3 entoure la boule avec les deux ficelles, ou glisse ta boule dans le filet.
Accroche la ficelle au bout du filet

➢ Visite à Brion….

La Montagne 12 mai

COMPAINS

À la découverte du patrimoine de Brion

Le coup d'envoi de la saison des foires de Brion a été donné par Henri Valette, le maire de Compains. Sous un soleil éclatant, les visiteurs n'ont pas manqué le rendez-vous.

Dès 8 heures, ils ont renoué avec la tradition et ont envahi les burons. Entre dégustation de tête de veau, de coq au vin, d'entrecôte ou de pieds de cochon, l'ambiance était chaleureuse.

Brion, c'est aussi un site majeur géographiquement et archéologiquement. Ainsi, répondant à l'invitation de l'école, l'archéologue Frédéric Surmely est venu faire découvrir la motte de Brion aux enfants du regroupement pédagogique intercommunal Compains-Valbeleix.

PATRIMOINE. Les élèves du RPI découvrent le patrimoine de Brion.

Les élèves ont été accueillis par un petit-déjeuner avant de découvrir ce patrimoine médiéval exceptionnel. Carnet en mains, ils étaient attentifs aux explications précises de l'archéologue, lorsqu'il a notamment expliqué que la motte de Brion était autrefois une forteresse refuge seigneurial et un haut lieu de commandement.

Ils se sont ensuite rendus sur le site de Cureyre, un ancien hameau qui a fait l'objet de fouilles pendant trois ans. Le programme de la journée s'est avéré riche et fructueux pour leur projet d'école et va enrichir l'exposition sur le patrimoine médiéval qu'ils présenteront en fin d'année à Besse.

SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Les subventions 2018 (délibération n° 088_2018)

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
LES AMIS DU FOIRAIL DE BRION	775 €
COMITE DES FÊTES DE COMPAINS	375 €
CLUB ST GEORGES	250 €
LES PETITS MONTAGNARDS	375 €
SOCIETE DE CHASSE DE COMPAINS	0 €

La Communauté de Communes verse une subvention de 4 000 € à la commune de Compains pour les animations.

- Subventions aux associations : 1 775 €
- Feu d'artifice : 2 000 €
- Affiches foires de Brion : 168 €

Rappel : allocation de subvention : 125 € par organisation de manifestation publique

Publicité – Animations

FOIRES DE BRION

➢ Promotion :

Pour assurer la promotion des foires de Brion 2018, la commune de Compains a commandé à l'entreprise CENTRE COM : 100 affiches A3 et 100 A4 : coût 168.00 € ttc.

➢ Le 22 août 2018

Prise en charge par l'équipe municipale et des bénévoles du péage :

	2014	2015	2016	2017	2018
Véhicules	1 166 €	2 556 €	2 515 €	2 593 €	2 452 €
Exposants	1 596 €	1 277 €	954 €	1 355 €	1 324 €
Total	2 762 €	3 833 €	3 469 €	3 948 €	3 776 €

Merci aux membres du Conseil Municipal et aux bénévoles pour leur disponibilité.

➢ Les dates de foires pour 2019

Mai : 2, 13, 25
Juin : 15, 25
Juillet : 22
Août : 7, 22, 31
Septembre : 14
Octobre : 5, 19

CONCERT DU XIIEME FESTIVAL DES MUSICALES DU PAYS DES COUZES 2018

COMPAINS
Eglise Saint-Georges
« DEUX MUSICIENS DE GÉNIE DANS LA TOURMENTE DE LA GRANDE GUERRE»
Maurice RAVEL
Trio en la mineur M. 67
Albéric MAGNARD
Trio en fa mineur opus 18
ENSEMBLE ARC-EN-SCÈNE
Clément WURM, *Violon*
Jean-Renaud LHOTTE, *Violoncelle*
Jean-Baptiste LHERMELIN, *Piano*

Les Musicales du Pays des Couzes

2019 : Dimanche 4 août 2019 à 17h00. « Musique et Peinture »
Trio op.1000 de Schubert et Trio de Chausson
Interprètes : Ensemble Arc en Scène (violon, piano et violoncelle)

FEU D'ARTIFICE

Feu d'artifice et bal organisés par la municipalité et le Comité des Fêtes : coût : 2 000 € pour la commune.
Le Comité des fêtes a géré la buvette.

Projets pour 2019

➢ Appartement rez-de-chaussée gauche bâtiment « ancienne cure »

Suite au départ des locataires à compter du 1er décembre, la remise en état de ce logement est nécessaire.

Le coût de cette opération est évalué à 28 000 € ht.

Les demandes de subventions sont en cours :

- Etat DETR : 30 %,
- Région au titre du plan ruralité : 40 %

Soit 70 % du montant ht.

➢ Voirie

Un programme de réfection voirie est prévu sous réserve d'obtention des subventions :

- DETR : 30 %
- Conseil Départemental : 30 %

Soit un financement à 60 % du ht
Le choix des lieux est en cours.

➢ Chemins ruraux

Une action sera menée également sur la réfection des chemins ruraux. Cette action n'est pas subventionnée, seuls les chemins communaux font l'objet d'aides.

➢ Accessibilité

Dans le cadre de l'accessibilité le podium de la salle des fêtes devrait être enlevé, l'achat d'une scène mobile est à l'étude.

➢ Chemin de petite randonnée

Le chemin de petite randonnée existant va être aménagé, ceci dans le cadre d'un projet mené par la Communauté de Communes du Sancy. En effet, un chemin dans chacune des communes a été identifié et fera l'objet d'un thème. Pour notre commune le thème

choisi est « *Le Chemin des Ecoliers* ». A chaque point caractéristique sera installé des informations sous forme de supports ludiques.

➢ Bâtiment de l'ancienne poste

Le projet de remise en état du bâtiment de l'ancienne poste est en sommeil. En effet, cette réalisation ne pourrait être menée à bien avant l'échéance de 2020 (élections municipales). Aussi, nous ne voulons pas laisser un travail inachevé à une éventuelle nouvelle équipe.

➢ Exploitation forestière

Affouage : section de Chaumiane, parcelles 1 et 2 : suite au courrier envoyé en septembre aux membres des sections pour connaître les besoins en bois de chauffage pour l'année 2019, nous avons 12 lots en commande.

Divers

LE COIN DES ASSOCIATIONS

➢ Club Saint Georges

Objet : Création et organisation de loisirs au profit des personnes du troisième âge.

Composition du Bureau
Présidente : Renée BABUT
Trésorière : Paulette VEINRECH
Secrétaire : Anita ESPINOUX

Une fois par mois (sauf juillet et août) nous organisons, à la salle des fêtes de Compains, à partir de 14h00, un après-midi récréatif et amical (belote et divers jeux) suivi d'un goûter. Les réunions mensuelles seront à partir de 2019 les 3ème mercredi de chaque mois.
Cette année, le club a organisé une sortie au Garden Palace, Cabaret à Le Crest (repas + spectacle). Tous les participants ont été satisfaits.

Nous participons également aux différentes activités faites par le SIVOM (repas foire de Brion, belote, bavajade, etc…)
2 thés dansants auront lieu les 19 mai et 6 octobre ainsi que 2 repas (dates à définir) pour 2019.

Si vous avez 60 ans et plus, que vous soyez de la commune ou pas, nous vous accueillerons avec plaisir pour partager ces bons moments.

La cotisation annuelle est de 25 €

Le Club Saint Georges vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Pour tout renseignement appelez : Renée BABUT : 06.33.80.14.80 ou Paulette VEINRECH : 04.73.71.22.70

➢ Comité des Fêtes

Objet : création et organisation de festivités sur la commune.

Composition du Bureau
Président : Gaëtan VERDIER
Vice-Président : Julien SOLIGNAC
Trésorier : Pierre REBOISSON
Secrétaire : Marie-Sarah VERDIER

Le comité des fêtes de Compains vous remercie de votre enthousiasme et de votre générosité durant l'année 2018.
C'est avec grand plaisir que nous allons continuer à animer notre village.

Le Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Prévisions pour l'année 2019

- 9 mars : Concours de Belote,
- 23 mars : repas (moules – frites),
- 1er week-end de septembre : Fête Patronale,

Dates à déterminer :

- Avril / mai : bal,
- Juillet : bal, buvette, feu d'artifice,
- Octobre / novembre : Repas.

Les Petits Montagnards

Objet : Etablir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale, de prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs populaires et sportifs.

Composition du Bureau
Présidente : Anne CHARBONNEL
Vice-Présidente : Tatiana COUDEYRAS
Trésorière : Alexandrine MOREAU
Trésorière Adjointe : Maryline BOUDON
Secrétaire : Cécile DRUEZ
Secrétaire adjointe : Sophie VERDIER

Fête de Noël : 21 décembre 2018 à partir de 20h30
salle des fêtes de Compains

Prévisions pour l'année 2019

- 13 avril : repas dansant,
- 28 juin : fête de fin d'année scolaire.

Un grand merci à toutes et tous qui ont participé et aidé à nos manifestations en espérant vous revoir sur les prochaines.

Bonnes fêtes de fin d'année

à tout le monde ainsi qu'une bonne et heureuse année 2019.

Les Amis du Foirail

Objet : Protection et sauvegarde, mise en valeur et promotion du foirail de Brion.

Prévisions pour l'année 2019

- 15 juin foire, randonnée gourmande et festive parcours Brion Jassy La Godivelle retour Brion.
- 29 juin bal
- 22 juillet foire, vide grenier ouvert à tous :
  - démonstration de chien de traîneaux
  - exposition de vieux tracteur

Composition du Bureau
Présidente : Céline RAYNAUD
Vice-Président : Patrick BOYER
Trésorière : Anne LARNAUDIE
Trésorière Adjointe : Anthony VERDIER
Secrétaire : Mathilde GAY
Secrétaire adjointe : Alexandre TRAPENAT

- 7 août : foire,
  - démonstration de chiens troupeaux.
  - exposition vielles voitures
  - Country.
- 31 août : concours de chevaux de la race auvergnate (sous réserve).
- 14 septembre : foire agricole

Je tiens à remercier toutes les personnes ayant participé à l'organisation des manifestations 2018.
Nous comptons sur vous pour nos animations 2019 afin de continuer à préserver nos foires. A l'année prochaine....

infos

CHATS ET CHIENS ERRANTS

La commune a signé en juin 2018 (comme chaque année) une convention avec SOS Animaux en application de l'article L211-24 du Code rural et de la pêche maritime, faisant obligation à chaque mairie d'avoir une fourrière pour chiens et chats errants.
Nous avons donc confié la gestion à l'association SOS Animaux au Broc (63500).

La capture des animaux errants sur la commune sera effectuée par les employés communaux, les gendarmes, les pompiers ou des particuliers.
En aucun cas SOS Animaux de sera chargé de la capture et du transport des animaux qui ne seront pris en charge par l'association qu'à leur arrivée sur le site de la fourrière.
SOS Animaux hébergera les animaux dans ses propres installations situées route du Breuil 63500 Le Broc, et conformes à la réglementation en vigueur.
Le refuge est ouvert du lundi au samedi de 14h à 17h et fermé les dimanches et jours fériés.

Cotisation 2018 : 80.60 €

SOS Animaux s'engage à prendre en charge les animaux domestiques trouvés errants sur le territoire communal, à respecter les délais légaux de garde en fourrière (8 jours ouvrés) et à rechercher les propriétaires.

Les chats sauvages ne sont pas acceptés.

Le délai de garde expiré, les responsables de l'association conduisent l'animal chez le vétérinaire pour le faire identifier, vacciner, castrer ou stériliser et vermifuger. Conformément à la réglementation, l'identification des animaux qui transitent de la fourrière au refuge sera réglée par l'association, sur le budget de la fourrière.
Si l'animal est récupéré par son propriétaire, alors qu'il est proposé à l'adoption en refuge, celui-ci doit régler les frais vétérinaires qui ont été engagés sur l'animal. SOS Animaux souscrit une assurance responsabilités civile pour se préserver de tous les dommages occasionnés à autrui du fait de cette activité.

MEUBLES – CHAMBRES D'HOTES

➢ Déclarations en mairie

Qu'il s'agisse d'un meublé, d'une ou de plusieurs chambres, la location est soumise à déclaration auprès de la mairie de la commune du lieu d'habitation concerné.

➢ Taxe de séjour

La loi de finances rectificative pour 2017 (qui par la suite a fait l'objet de précisions) modifie différents points concernant la taxe de séjour, avec mise en application au 01/01/2019. Les principaux points sont :

Hébergements sans classement ou en attente de classement :
Les hébergements sans classement ou en attente de classement, à l'exception des hébergements de plein air, seront taxés par un calcul au pourcentage du tarif (hors taxe) de l'hébergement. Le taux adopté par la Communauté de Communes du Massif du Sancy est de 5 %. Attention, ce n'est pas 5 % du tarif (Hors taxe) mais le taux qui entre dans une formule de calcul qui tient compte du tarif, de la capacité et de l'occupation. Il est plafonné à 1,25 €/nuit/adulte. A noter qu'il n'y a plus d'équivalence de classement : par exemple un meublé labellisé Gite de France ou Clévacances, mais non classé, doit appliquer la règle des non-classés. La volonté clairement exprimée du législateur est de tendre vers le classement des hébergements. La règle est donc différente entre les hébergements classés et sans classement. Prochainement nous vous fournirons des exemples et un document permettant de réaliser facilement les calculs (à la main ou avec le logiciel excel).

LES FICHES PRATIQUES

Accompagner les porteurs de projet dans la création ou la modernisation des hébergements touristiques

Mise à Jour 04/2017	LES ORGANISMES DE CLASSEMENT ACCREDITES (Interviennent sur l'ensemble du Sancy)	1/1

Thermauvergne - Service Meublés

8, Avenue Anatole France 63130 ROYAT
04 73 34 72 82
Pascal Pailhès / Christophe Trescarte
meubles@borvo.com
www.auvergne-thermale.com

Gites de France du Puy-de-Dôme

30 avenue Albert et Elisabeth
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 92 05 02
info@gites-de-france-puydedome.com
www.gites-de-France-puydedome.com

Inspection Classement Hotel (I.C.H.) - Délégation Auvergne - MLDéveloppement

63240 LE MONT-DORE
06 87 38 30 95
Mld.ich@hotmail.fr
www.inspectionclassementhotel.com

Massif du Sancy . . . Auvergne . . . France

Évolution des tarifs pour les hébergements classés :

Des catégories d'hébergements ont été regroupées par la loi, ce qui demande des tarifs identiques dans une même catégorie.

Par exemple, sont regroupés ensemble, les hôtels 1*, résidence de tourisme 1*, meublés 1*, villages vacances 1*, 2* et 3* et chambres d'hôtes.

De ce fait, la Communauté de Communes du Massif du Sancy a du adapter les tarifs en faisant des variations faibles lorsque cela était rendu obligatoire.

Catégories d'hébergement	Tarif par personne majeure et par nuitée
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,25€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,25 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €

Cas des plateformes numériques : Concernant les plateformes numériques (qui encaissent la location), à compter du 01/01/2019, leur intervention est mieux encadrée. Dans le cas d'une plateforme agréée par l'État (à ce jour, AirBnB est la seule plateforme agrée), celle-ci peut décider, par elle-même, de recouvrir la taxe de séjour Dans tous les cas la plateforme doit appliquer les règles édictées par la loi, et en particulier les tarifs et conditions d'exonération (il est donc attendu une évolution du fonctionnement d'AirBnB).

TAXE DE SEJOUR : **MODE D'EMPLOI**

La Communauté de Communes du Massif du Sancy a instauré une taxe de séjour au réel sur son territoire.

Tous les clients séjournant à titre onéreux dans le Massif du Sancy doivent payer une taxe de séjour à leur hébergeur (sauf cas d'éxonération).

Tous les hébergeurs, professionnels ou non, et tous les types d'hébergements, classés ou non, sont concernés.

Les hébergeurs ont l'obligation de collecter la taxe, de la mentionner sur leurs factures clients et de la reverser à la collectivité.

Les hébergeurs doivent afficher les tarifs de taxe de séjour sur le lieu de location et doivent déclarer par période le nombre de nuitées payantes générées dans chacun de leurs hébergements (même si =0).

Les sommes perçues par la collecte de la taxe de séjour sont affectées aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique via l'Office de tourisme.

TEXTES DE REFERENCES

- *Art L2333-26 à L2333-39 du Code général des collectivités territoriales*
- *Délibérations du Conseil Communautaire du Massif du Sancy*
- *Loi de finances annuelle*

TAXE DE SEJOUR : **PRATIQUE**

Les tarifs s'entendent par nuitée et par personne

3 périodes de collecte :

- Période 1 de janvier à avril
- Période 2 de mai à août
- Période 3 de septembre à décembre

3 périodes de déclaration :

- Période 1 du 1er au 15 mai
- Période 2 du 1er au 15 septembre
- Période 3 du 1er au 15 janvier

Cas d'exonération

- Les mineurs (moins de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur la communauté de communes du Massif du Sancy
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence et d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 3€/jour

Sanctions

En l'absence de déclaration ou de reversement :

- J+30 : mise en demeure par lettre recommandée AR
- +30 jours : avis de taxation d'office motivé communiqué au déclarant défaillant
- +30 jours : mise en recouvrement de l'imposition

Pensez à signaler tout changement de situation (modification de classement, création ou cessation d'activité...) au service taxe de séjour.

.01 / SE CONNECTER

Chaque fin de période **vous allez recevoir par mail une invitation à déclaration**

Cliquez sur : me connecter

https://pro.sancy.com/connexion

Bienvenue sur la plateforme de déclaration de la taxe de séjour.

Accès rapide : >> JE DECLARE EN LIGNE

Connectez-vous avec les identifiants **que vous avez reçu par mail.**

.02 / DECLARER

Cliquez sur l'onglet DECLARER

Choisissez la période de déclaration.

Complétez le **nombre de nuitées :**

PLEIN TARIF =
Nombre de nuitées X nombre de personnes assujetties

EXONERATIONS =
Nombre de nuitées pour les personnes éxonérées
(Par ex : Nombre d'enfants X nombre de nuits)

Le champ «nombre de personne accueillies» n'est pas obligatoire.

VALIDEZ VOTRE DECLARATION **DECLARER**

Si vous avez **plusieurs hébergements**, avant d'accéder au paiement, revenir sur :
Mon espace > mes états

Déclarer pour chacun de vos hébergements même si vous n'avez pas fait de location (=0 nuitée)

.03 / REVERSER

Après avoir validé toutes vos déclarations **vous obtenez le récapitulatif** de vos déclarations **et** vous pouvez effectuer immédiatement le paiement.

PAIEMENT EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE

CAISSE D'EPARGNE

Le paiement sécurisé s'effectue via la plateforme de la caisse d'épargne.
Vous recevez le ticket de paiement par mail

PAIEMENT PAR CHEQUE BANCAIRE

Imprimez l'état récapitulatif dans Mon espace > mes états > Télécharger l'état récapitulatif

Effectuez votre réglement par chèque à l'ordre de :
«Régie taxe de séjour CC du Sancy»

Retournez-le à :
Office de Tourisme du Sancy
Service Taxe de séjour
Allée du lieutenant Farmont
63240 LE MONT-DORE

JUSTIFICATIFS DE DECLARATION ET DE PAIEMENT

NOUVEAU ! **Pour votre comptabilité :**
Dans Mon Espace > Mes états
Imprimez vos déclarations et quittances

SICTOM DES COUZES

Collecte des ordures ménagères : mardi

Tri Sélectif : vendredi une fois tous les 15 jours

A la mairie de Compains …le traitement des piles et petites batteries collectées par Corepile permet de récupérer environ 5000 tonnes de métaux chaque année.

Le taux de recyclage est compris entre 50% et 80% selon le couple électrochimique concerné.

Pour 1 tonne de piles alcalines, on récupère ainsi 330kg de zinc et composés de zinc et 240kg d'alliages à base de fer et nickel

Ces métaux sont ensuite réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable, des bornes anti-stationnement, des articles de quincaillerie, des tôles de voitures, des coques de navires ou encore de nouvelles batteries (nickel) ou des composés pour panneaux photovoltaïques (Cadmium). Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.corepile.fr

Déchèterie de Besse

RD978 Chilosa - 63610 BESSE

Tél : 04.73.79.53.16

	Matin	Après-midi
Lundi	9h – 12h	13h – 17h
Mardi	9h – 12h	14h – 18h
Mercredi	9h – 12h	14h – 18h
Jeudi	*Fermé*	*Fermé*
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 12h	14h – 18h
Dimanche	*Fermé*	*Fermé*

MONOXYDE DE CARBONE

En cas d'urgence

Appelez les secours :

18 : Pompiers

15 : Samu

114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : Numéro d'urgence depuis un portable

Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.

Les dangers du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer.

Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours :

18 (Pompiers), 15 (Samu), 114 (Personnes sourdes et malentendantes)

L'info accessible à tous

inpes institut national de prévention et d'éducation pour la santé

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie soutient la démarche de mise en accessibilité.

Source :

Cette brochure sur le monoxyde de carbone (CO) fait partie de la collection « Pour comprendre ». Elle est conçue dans une démarche d'accessibilité de l'information.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air…

- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.

→ Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

et l'entretien du jardin pour un particulier :

génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.

Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :

14 000 km parcourus par une voiture **essence récente**

13 000 km parcourus par une voiture **essence ancienne**

13 000 km parcourus par une voiture **diesel récente**

1 800 km parcourus par une voiture **diesel ancienne**

50 kg **de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)**

3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

Directeur de la publication : Françoise Nicolas
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL)
Adaptation pour la DREAL d'après l'infographie de Lexo et citoyenpics (juillet 2017) par le service prévention des risques naturels dans un mange
Réalisation 4e trimestre 2017 par la Mission communication. Imprimé par Bonne Impression (07000) en 1000 exemplaires.
Crédits photo crédits dr. - Tél. : 04 26 28 60 00

Pour mieux respirer
NE BRÛLEZ PAS
vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !

Information et recommandations à l'attention des particuliers

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, *c'est interdit !*

Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.**

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.

DÉCHETS VISÉS

Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).

Ne brûlez plus vos déchets verts, *valorisez les !*

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes… pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs.

Renseignez-vous !

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile.

LA DÉCHETTERIE

Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région.** Ainsi, 99% de la population est desservie.

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Source : www.sinoe.org

ETAT CIVIL

NAISSANCE 2018

Pierrot, Joseph BOHAUD
Né le 28 février 2018 à Issoire

Comptage issus de la collecte de 2018
(source insee 30/07/2018)
Résidences principales : 71
Résidences secondaires, occasionnels, log. vacants : 99
Bulletins individuels : 125

DECES 2018

PAUTON Francine, Marie
Née à Compains le 24 septembre 1933
Décédée à Paulhaguet (43) le 20 février 2018

BIGOT Jean, Maurice
Né à Compains le 19 novembre 1927
Décédé à Montaigut-le-Blanc le 24 mars 2018

GUERIN Noëlie, Francine, Andrée
Née à Compains le 25 décembre 1920
Décédée à Condat (15) le 04 juin 2018

BIGOT Serge, Alphonse, Louis
Né à Compains le 27 septembre 1930
Décédé à Cerneux (77) le 19 juillet 2018

TARTIERE Andrée
Née à Compains le 9 septembre 1922
Décédée à Brie-Comte-Robert (77) le 24 août 2018

LAPORTE Simone, Raymonde
Née à Compains le 21 juillet 2018
Décédée à Chaudes-Aigues (15) le 4 octobre 2018

MAIRIE ET AGENCE POSTALE

MAIRIE		AGENCE POSTALE	
Permanence du Maire	le mardi de 09h00 à 12h00	Lundi :	10h – 12h
Secrétariat		Mardi :	9h – 12h
Lundi :	8h – 10h et 13h – 17h	Mercredi :	10h – 12h
Mardi :	8h – 9h et 13h – 17h	Jeudi :	9h – 12h
Mercredi :	8h – 10h et 13h – 17h		
Jeudi :	8h – 9h et 13h – 15h		
Compains	tél : 04.73.71.21.43 mairie.compains@wanadoo.fr www.compains.fr	AGENCE POSTALE COMMUNALE	tél : 04.73.71.21.00 ap.compains@laposte.fr

Fermeture mairie et agence postale

du 24 décembre au 4 janvier inclus.

Réouverture le lundi 7 janvier 2019…